

AVENIR À VENIR

La newsletter à destination des gestionnaires retraite des collectivités et établissements publics de la petite couronne



Édito



RENTRÉE DES CLASSES : LE BULLETIN RETRAITE EST ARRIVÉ !

Comme chaque mois de septembre, c'est l'heure de la rentrée. Cartables, agendas, emplois du temps... et, pour les gestionnaires retraite, quelques nouveautés à découvrir.

Cette année, les matières principales au programme : évolution de PEP'S, droits familiaux, retraite progressive et cumul emploi-retraite. Heureusement, aucun contrôle surprise n'est prévu ! Le service Retraite reste à vos côtés avec de nouvelles classes virtuelles qui vous permettront d'approfondir ces sujets et de renforcer vos connaissances.

À l'honneur également : les départs et les arrivées de nouveaux collègues au sein du service, ainsi que les futurs enrichissements du site internet du CIG et un rappel important concernant le Forum Retraite du 17 novembre prochain. Alors installez-vous confortablement à votre pupitre et découvrez ce nouveau numéro de la newsletter. Promis, seules les informations utiles seront notées dans votre carnet de correspondance !

Bonne rentrée et bonne lecture !

Service retraite
du CIG Petite Couronne

Offre



COMMENT LE SERVICE RETRAITE PEUT-IL M'ACCOMPAGNER ?

Nouveauté : Des classes virtuelles à compter du 2^d semestre 2026

Le service Retraite propose depuis septembre des classes virtuelles sur Teams d'une durée de 2h. L'objectif est de permettre sur un temps court un échange sur des notions spécifiques, leurs applications et d'offrir aux gestionnaires des conseils et des outils pratiques. Consultez régulièrement la [page du CIG](#) pour connaître les dates.



Deux thématiques sont d'ores et déjà proposées :

1. « Comment accompagner mon agent avec ses démarches pour la retraite ? »

Ont été évoquées sur cette session les étapes d'une demande de retraite, l'utilisation d'info-retraite, l'outil de simulation de la CNRACL, les entretiens d'accompagnement à la retraite ...

2. « La limite d'âge, les services après les limites d'âge, le cumul emploi-retraite : 3 notions essentielles sur la retraite ! »

Cette session abordera à travers d'exemples ces trois sujets pour mieux comprendre leur application. Le « catalogue » du service s'enrichira avec de nouvelles thématiques à venir telles que la retraite progressive, les droits familiaux et les départs anticipés...

Être alerté des événements organisés par le service retraite :

Munissez-vous de vos codes convergences et ouvrez la page du site du CIG : <https://www.cig929394.fr/>
Dirigez-vous au bas de la page d'accueil pour cliquer sur l'onglet « Être alerté des événements organisés par le CIG »

Matériels requis : Micro, webcam et votre magnifique sourire !



La CNRACL vous **informe**



Été 2026 : les nouveaux paramétrages sur PEP's

Depuis cet été, de nouveaux paramétrages ont été mis en place sur PEP's :

Des évolutions relatives aux droits familiaux.

Elles s'appliquent aux pensions prenant effet à partir du 1^{er} septembre 2026 :

- 1) Pour les départs en carrière longue, la prise en compte possible de 2 trimestres de durée d'assurance cotisée au titre des droits familiaux ;
- 2) Pour les fonctionnaires qui ont accouché à partir de 2004 et postérieurement à leur entrée dans la fonction publique bénéficient de 2 trimestres de majoration de durée d'assurance dont un trimestre de bonification.



Pour en savoir plus : [Employeur - Pensions à compter du 1^{er} septembre 2026 : de nouveaux droits liés aux enfants](#)

Nouvelle option du simulateur : la retraite progressive.

L'outil de simulation de retraite CNRACL permet de simuler les droits à retraite d'un agent dans le cadre d'une retraite progressive. Cette nouvelle fonctionnalité vient compléter les possibilités de simulation déjà disponibles.



Comment réaliser une simulation de retraite progressive ?

1. Accédez au service PEP's « **Simulation de retraite CNRACL** » dans la thématique « Droits à pension » ;
2. Complétez les informations « carrière » de l'agent à minima jusqu'aux 60 ans ou la veille de la date d'effet souhaitée puis **cliquez sur « Lancer la simulation »** ;
3. Sur la page « Résultat de la simulation », sélectionnez « **Ajouter un scénario** » ;
4. Cliquez sur « **Saisie d'une retraite progressive** » ;
5. Renseignez le **taux d'activité souhaité** afin d'obtenir une estimation tenant compte de la situation envisagée.

La **question** du mois



Le cumul emploi-retraite : la situation des élus

Le cumul emploi-retraite est un dispositif qui permet à un retraité de poursuivre ou de reprendre une activité professionnelle tout en percevant sa pension de retraite. Les règles de ce dispositif évoluent à compter du 1^{er} janvier 2027, avec des conditions désormais essentiellement liées à l'âge du retraité.



La **question** du mois, suite



Avant le 01 janvier 2027

L'agent ayant liquidé sa retraite avant le 01/01/2027 continuera de bénéficier des conditions actuelles soit :

- Le cumul intégral : si l'agent est à la retraite à taux plein et qu'il a liquidé toutes ses pensions, il peut cumuler les revenus sans plafonnement.
- Le cumul plafonné : si l'agent ne perçoit pas ses pensions au taux plein ou part avant l'âge légal, ses revenus d'activité sont plafonnés. En cas de dépassement, le montant de sa pension sera impacté.

Après le 01 janvier 2027

L'agent qui liquidera sa retraite après le 01/01/2027 sera soumis à une nouvelle réglementation liée à l'âge (en attente du décret d'application) :

- Avant l'âge légal* de départ à la retraite : les revenus d'activité seront intégralement déduits du montant de la pension.
- Entre l'âge légal et 67 ans : il sera possible de gagner jusqu'à 7 000 € brut par an sans impact sur la retraite. Au-delà, elle sera réduite de 50 % du dépassement.
- À partir de 67 ans : le cumul sera totalement libre, sans plafond de revenu.

Pour en savoir plus, contacter le service retraite.

* Âge légal = 64 ans à partir de la génération 1969

Attention, pour nos élus.

Il n'est plus possible de cumuler sa retraite d'élus avec l'exercice d'un mandat **de même catégorie (locaux, nationaux, européens)** dès lors que ce dernier mandat donne lieu à perception d'indemnités de fonction. En revanche, il peut cumuler sa retraite d'élus Ircantec avec l'exercice d'un mandat de **catégorie différente**. L'employeur renseignera l'attestation de l'IRCANTEC « Attestation de reprise de fonction Élu » et en transmettra une copie à ce dernier. Celui-ci fournira l'attestation et une copie de la délibération ou de l'arrêté de nomination auprès de : Ircantec Unités Elus, CS 90602, 49939 Angers Cedex 9.

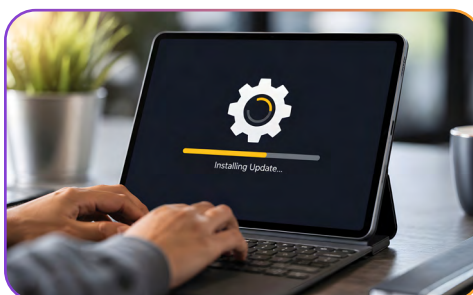
Les bonnes **pratiques**



BON RÉFLEXE : METTEZ À JOUR LE CIR AVANT VOS SIMULATIONS

Il est impossible de modifier un **Compte Individuel Retraite (CIR)** à partir d'une estimation. En effet, les simulations réalisées dans GULi fonctionnent en mode « **bac à sable** » : les modifications effectuées dans l'estimation n'ont aucun impact sur le CIR.

Pour garantir la fiabilité de vos simulations, pensez à mettre à jour le **CIR** avant de lancer toute nouvelle estimation.





Entre nous



L'équipe retraite : départs des grands anciens et accueil des petits nouveaux

Comme annoncé dans notre précédente newsletter, Valérie ROUSSELET a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté le service au début du mois de juillet. Valérie BACH la rejoindra prochainement puisqu'elle quittera également le service d'ici la fin de l'année 2026 pour un départ bien mérité.

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur professionnalisme, leur engagement et leur précieux investissement au sein du service tout au long de ces années. "Good bye the Valéries et merci pour tout !"

Nous sommes ravis d'accueillir Séverine FERRIERE, qui a rejoint notre service au début du mois d'août et Malika GHERISSI qui intègre notre équipe le 1^{er} septembre en tant que gestionnaire retraite.

Bienvenue à elles deux. 😊

Site du CIG : à vos claviers !

La page retraite du site du **CIG** s'est enrichie de nouveaux contenus et fonctionnalités (infographie, date des événements...) pour mieux vous accompagner au quotidien.

Restez connectés ! 🌐

Star Retraite Épisode III : le retour du Forum !

Dernière date du Forum "Objectif Retraite" organisé

📅 le 17 novembre 2026,

📍 au CIG de la Petite Couronne à Pantin

N'hésitez pas à relayer cette information auprès de vos agents !



CONTACT

Service retraite du CIG Petite Couronne
T. 01 56 96 81 76 / retraite@cig929394.fr